



# REPUBLIQUE DU NIGER

## SOCIETE NIGERIENNE D'ELECTRICITE

SECRETARIAT GENERAL

UNITE DE GESTION DES PROJETS FINANCES PAR LA BANQUE MONDIALE

### AVIS DE SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERETS

N° 01/HASKE/NIGELEC/2024

#### **OBJET :**

**MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DE PREVENTION ET DE REPONSE A LA VBG ET A L'EAS/HS DANS LES ZONES D'INTERVENTION DU PROJET HASKE**

**Financement :** Projet d'Accélération de l'Accès à l'Electricité au Niger (HASKE)

No Crédit **IDA -7013 NE**

No. de référence (selon le Plan de Passation des marchés): N° **14/2023/HASKE/NIGELEC/SCE**

Le Gouvernement du Niger ambitionne d'améliorer significativement l'accès à l'électricité. Il s'est notamment fixé un objectif de doubler ce taux d'ici 2026. Il a récemment adopté la stratégie nationale d'électrification, qui dresse une feuille de route pour un accès universel à l'horizon 2035. Pour aller de l'avant, le Gouvernement, avec l'aide et le financement de la Banque Mondiale, a récemment lancé le projet d'Accélération de l'Accès à l'Electricité au Niger (HASKE). Parfaitement aligné à la Stratégie Nationale d'Accès à l'Electricité (SNAE), le projet HASKE va permettre d'augmenter l'accès à l'électricité à la fois par le réseau et les solutions hors réseau. A travers la composante 4 du projet, il est prévu l'Amélioration de la performance opérationnelle du service d'utilité publique, renforcement institutionnel, assistance technique et soutien à la mise en œuvre. Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre du financement du projet HASKE soit utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre du contrat relatif au recrutement d'une **ONG chargée de la mise en œuvre des activités de prévention et de réponse à la Violence Basée sur le Genre (VBG), à l'Exploitation, aux Abus Sexuels et au Harcèlement Sexuel (EAS/HS) dans les zones d'intervention du projet HASKE.**

Les services de consultant (« Services ») tout en privilégiant une approche de prévention et d'atténuation des EAS/HS, et de lutte contre celles-ci, à travers un principe axé sur le ou les survivant(e)s et le respect de la confidentialité et sécurité les concernant, en reconnaissant les survivant(e)s comme principaux décideurs pour leurs propres soins et en les traitant avec considération, dignité et respect pour leurs besoins et souhaits, comprennent :

- a. L'action sur les survivant(e)s ;
- b. La formation et la sensibilisation ;
- c. L'appui aux survivant(e)s ;
- d. L'appui au mécanisme de gestion de plaintes du projet ;
- e. Le suivi et l'évaluation des activités.

La mission s'effectuera sur une base contractuelle **de trente-six (36) mois**

**La Société Nigérienne d'Electricité (NIGELEC)** invite les firmes de consultants (« ONG ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les ONG intéressées doivent fournir les informations (brochures, références concernant l'achèvement des contrats similaires, etc.) démontrant qu'ils

possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont : **Le Consultant doit être une organisation nationale légalement constituée au Niger depuis au moins cinq (5) ans dont au moins trois (3) ans dans le domaine de la prévention et réponse aux VBG, l'expérience en matière de prévention et de réponse à l'EAS/HS. L'ONG doit par ailleurs démontrer qu'elle a achevé avec satisfaction au moins trois (3) contrats dont un contrat dans le domaine spécifique ou avoir des activités en cours dans la lutte contre les VBG ou protection des femmes ou des enfants dans la zone de mise en œuvre du projet.**

Il est porté à l'attention des ONG que les dispositions des paragraphes 3.16 et 3.17 du Règlement de Passation des Marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (Fournitures, Travaux, Services Autres que des Services de Consultants et Services de Consultants) édité en Juillet 2016 révisé en Novembre 2017, Août 2018, Novembre 2020 et Septembre 2023, relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

Les ONG peuvent s'associer avec d'autres ONG pour renforcer leurs compétences respectives sous la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant.

Une ONG sera sélectionnée selon la méthode de **Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC)**, telle que décrite dans le Règlement de Passation des Marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (Fournitures, Travaux, Services Autres que des Services de Consultants et Services de Consultants - Juillet 2016 - révisé en Novembre 2017, Août 2018, Novembre 2020 et Septembre 2023.

Les ONG intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures 30 minutes.

**Unité de Gestion de projets financés par la Banque mondiale,**  
Rond-Point Orange Avenue Djermakoye BP : 11 202 Niamey, Niger  
Tél : 90 96 92 75 Email: [offrenigelec@gmail.com](mailto:offrenigelec@gmail.com) et CC [lgamadadi@gmail.com](mailto:lgamadadi@gmail.com)  
[rachmadougou1@yahoo.fr](mailto:rachmadougou1@yahoo.fr); [rahamanps2@yahoo.fr](mailto:rahamanps2@yahoo.fr) ; [djibrilla.modieli@gmail.com](mailto:djibrilla.modieli@gmail.com)

Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées en personne ou par courrier, par facsimile ou par courrier électronique au plus tard le **Jeudi 15 Février 2024 à 10 heures** (heure locale GMT+1) avec la mention « **Mise en œuvre des activités de prévention et de réponse à la VBG dans les zones d'intervention du projet HASKE** ». Les manifestations d'intérêt envoyées électroniquement doivent être des fichiers non modifiables (PDF).

En cas de transmission électronique des dossiers de manifestation d'intérêt et de non-confirmation de leur réception dans les 24 heures ouvrables après leur transmission, le consultant doit relancer (toutes) l'(les) adresses électroniques mentionnées ci-dessus pour s'en assurer.

**TERMES DE REFERENCE** : Les TDR sont ci-joints

**Unité de Gestion de projets financés par la Banque mondiale,**  
Rond-Point Orange Avenue Djermakoye BP : 11 202 Niamey, Niger  
Tél : 90 96 92 75 Email: [offrenigelec@gmail.com](mailto:offrenigelec@gmail.com) et CC [lgamadadi@gmail.com](mailto:lgamadadi@gmail.com)

**LA DIRECTRICE GENERALE**

## Termes de reference

### 1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Gouvernement de la République du Niger (GdN) a négocié et obtenu auprès de l'Association Internationale de Développement (IDA-Groupe de la Banque mondiale) un financement pour la mise en œuvre du projet HASKE d'un coût de 317,5 millions USD.

L'objectif de Développement du Projet (ODP) HASKE est d'accélérer l'accès à l'électricité pour les ménages, les établissements de santé et d'éducation et les entreprises au Niger à travers le raccordement au réseau et les solutions hors réseau.

De manière spécifique, les objectifs spécifiques sont :

- Financer la construction d'infrastructures électriques, y compris les lignes de transport, les systèmes de distribution, les mini-réseaux et les systèmes autonomes, et connecter de nouveaux consommateurs et des infrastructures sociales, usages productifs pour soutenir le développement du capital humain
- Renforcer la capacité institutionnelle des principales parties prenantes nationales, y compris le secteur privé ;
- Adresser la question de l'énergie domestique de cuisson par le développement du marché.

Le projet intervient dans toutes les huit (8) régions du Niger.

Pour sa mise en œuvre, il a été mis en place trois Unités de Gestion de Projet (UGP) à savoir : UGP-NIGELEC, UGP-ANPER et UGP-ANERSOL. La Coordination de l'ensemble du projet est assurée par l'UGP-NIGELEC.

L'évaluation sociale du projet a identifié un niveau substantiel de risque de violences basées sur le genre et d'exploitations, abus sexuels et harcèlement sexuels (VBG/EAS/HS) potentiellement liés à la mise en œuvre du projet. En effet, dans le cadre des travaux de chantier, le personnel des entreprises va coexister avec les communautés bénéficiaires des infrastructures. Cela pourrait être à l'origine d'éventuelles violences liées aux VBG/EAS/HS.

La Banque mondiale s'est engagée à prévenir et à atténuer les risques de VBG qui peuvent survenir dans le contexte du financement de projets impliquant des travaux de génie civil et a élaboré une approche pour identifier les risques de violence liée au sexe, d'exploitation et d'abus sexuels (EAS) et de harcèlement sexuel (HS) qui peuvent apparaître et à conseiller les pays clients sur la meilleure manière de gérer ces risques.

Trente-cinq pour cent (35%) des femmes dans le monde ont été survivantes de violence physique et/ou sexuelle causées par leurs partenaires intimes ou d'autres acteurs (OMS 2013). La Banque Mondiale reconnaît que la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG), partout au monde, est essentielle pour combler les écarts entre les hommes et les femmes, produire un impact durable sur la pauvreté et favoriser la réalisation d'une croissance économique durable qui profite à tous.

Toutefois, la récente Note de Bonnes Pratiques pour lutter contre l'exploitation et les abus sexuelles ainsi que le harcèlement sexuel dans le cadre du financement de projets d'investissement comportant de grands travaux de génie civil (Note de Bonnes Pratiques EAS/HS), reconnaît que des opérations comportant des

grands travaux de génie civil peuvent aggraver le risque de VBG, notamment les risques d'exploitation et d'abus sexuels (EAS), ainsi que de harcèlement sexuel (HS), exercés de différentes manières par un éventail d'auteurs liés à la mise en œuvre des opérations tant dans la sphère publique que privée de plusieurs manières, par exemple :

- ✓ Les projets avec un afflux important de travailleurs peuvent accroître la demande de travail de sexe – même augmenter le risque de traite des femmes à des fins de travail de sexe – ou le risque de mariage précoce dans une communauté où le mariage avec un homme employé est considéré comme la meilleure stratégie de subsistance pour une adolescente. En outre, des salaires plus élevés pour les travailleurs d'une communauté peuvent entraîner une augmentation des rapports sexuels transactionnels. Le risque de rapports sexuels entre travailleurs et mineurs, même lorsque le rapport n'est pas transactionnel, peut également augmenter.
- ✓ Les projets créent des changements dans les communautés dans lesquelles ils opèrent et peuvent provoquer des changements dans la dynamique du pouvoir entre les membres de la communauté et au sein des ménages. Par exemple, les hommes dans la communauté peuvent être gênés lorsqu'ils pensent que les travailleurs interagissent avec les femmes de la communauté ou lorsque les femmes employées par le projet commencent à amener plus d'argent au foyer que d'habitude. Par conséquent, des comportements abusifs peuvent se produire non seulement entre le personnel affecté au projet et ceux qui vivent sur le site du projet et aux alentours, mais aussi au sein des foyers des personnes affectées par le projet.
- ✓ Lorsqu'il y a redistribution des terres – par exemple en raison de la réinstallation de femmes lors de travaux de génie civil – les femmes peuvent être extrêmement vulnérables aux incidents d'EAS/HS. C'est particulièrement vrai dans les pays où les systèmes juridiques empêchent les femmes de détenir des titres fonciers.
- ✓ L'insécurité des femmes et des filles augmente en raison du manque d'options de transport appropriées. Le fait de se rendre au travail et d'en revenir peut dans certains contextes forcer les femmes et les filles à emprunter des trajets dangereux, mal éclairés ou des transports publics peu sûrs. Le risque de violence est accru lorsque les femmes doivent parcourir de longues distances pour accéder à des possibilités d'emploi ou sont forcées de voyager la nuit.

C'est pour toutes ces raisons que la Note de Bonnes Pratiques a été préparée pour aider les équipes de projet à définir une approche permettant de déterminer les risques de VBG, en particulier d'EAS ainsi que de HS, que peuvent présenter des opérations de financement de projets d'investissement (FPI) comportant des marchés de grands travaux de génie civil, et de conseiller en conséquence les Emprunteurs sur la meilleure façon de gérer ces risques. La Note s'appuie sur l'expérience de la Banque mondiale et sur les bonnes pratiques en usage dans ce secteur au niveau international, y compris celles d'autres partenaires de développement.

Les nouvelles normes environnementales et sociales de la Banque (NES) contiennent des exigences spécifiques relatives à l'identification et à l'évaluation des risques et impacts environnementaux et sociaux associés aux projets financés par la Banque mondiale. Cette Note de bonnes pratiques renseigne les équipes de projet sur les bonnes pratiques permettant de gérer les risques et effets de EAS/HS dans le contexte du Cadre environnemental et social, notamment les Normes environnementales et sociales ci-après, ainsi que les mesures de sauvegarde antérieures au Cadre :

- NES no 1 : Évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux ;
- NES no 2 : Emploi et conditions de travail ;
- NES no 4 : Santé et sécurité des populations ;
- NES no 10 : Mobilisation des parties prenantes et information.

Les présents termes de référence (TDR) sont élaborés pour servir au recrutement d'une ONG spécialisée dans la prévention et réponse aux VBG, y compris aux EAS et au HS, qui sera chargée d'appuyer le projet dans la prévention, atténuation et réponse à ces risques dans le cadre de sa mise en œuvre.

## 2. CONTEXTE NATIONAL DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE (VBG)

Malgré toutes les dispositions internationales et nationales pour l'égalité des droits et l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes, on note une persistance des violences basées sur le genre au Niger, comme le démontrent plusieurs études. Selon l'étude sur l'ampleur et les déterminants des Violences Basées sur le Genre au Niger (2015), le taux de prévalence des violences tout type et tout sexe confondu est de 53%.

La prévalence nationale des VBG est de 28,4% (Etude sur l'ampleur et les déterminants des Violences Basées sur le Genre au Niger (2015)). Derrière ce taux qui est une moyenne, se cache ceux des enfants et des femmes, beaucoup plus élevés. En effet, 63% des enfants du Niger subissent au moins un des types de violences citées plus haut. Selon la même étude, le taux de prévalence au sein de la population féminine est de 60% ; les femmes sont donc plus susceptibles d'être victimes de Violences Basées sur le Genre au Niger. Ces violences prennent les formes d'agression sexuelle, viol conjugal, privation de droit économique, exploitation du travail de la femme et de la fille, etc.

En outre, avec les exactions liées à l'intégrisme religieux en cours dans le nord du Nigeria, « 2,7 millions de personnes sont déplacées dans la région du bassin du Lac Tchad en raison de la violence. » La région de Diffa au Niger en paie un lourd tribut. Ainsi, ces déplacements de personnes privent les enfants de la scolarisation (salles de classes fermées ou occupées par les réfugiés). L'autre conséquence est aussi la réduction des ressources locales conduisant à l'insécurité alimentaire et à la précarité économique exacerbées par un sentiment d'insécurité générale et permanente lié aux attaques des groupes terroristes. En outre, de nombreuses femmes dont principalement des adolescentes font l'objet de rapt suivi de viol, de mariage forcé ou utilisées comme des kamikazes dans la zone de conflit. Quant aux hommes, ils sont soit enrôlés de force ou exécutés sommairement par les insurgés. D'autre part, les conflits dans les autres pays limitrophes du Niger ont provoqué des arrivées massives de réfugiés en provenance du Mali, de la Lybie et de l'Algérie. Ainsi, en situation de conflit, tous les genres sont sujets à des Violences, les femmes et les adolescentes sont particulièrement exposées aux violences sexuelles.

La violence basée sur le genre (VBG) et l'usage du sexe comme moyen de survie sont relativement répandus et les opportunités économiques et l'accès à l'éducation sont très limités pour les femmes et les filles. Les conflits, la militarisation et l'insécurité de certaines régions du pays (notamment celles de Diffa, Tahoua et Tillabéry) ont encore exacerbé des risques préexistants de VBG de multiples manières : (i) l'effondrement des filets de sécurité sociale et des relations de protection, (2) les difficultés croissantes associées à l'accès à des services vitaux qui laissent les survivantes isolées et sans moyens d'obtenir des soins, (3) l'affaiblissement de l'état de droit et le fait que la présence de l'État ne parvienne pas à assurer leur protection, (4) le creusement des niveaux et de la gravité des inégalités entre les hommes et les femmes et (5) les différentes manifestations de VBG, allant de la violence exercée par un partenaire intime (VPI) à l'exploitation sexuelle des femmes et des filles.

En outre, l'UNICEF estime que le Niger présente le taux de prévalence de mariages d'enfants le plus élevé au monde, avec 77 % des filles mariées avant l'âge de 18 ans (Enquête démographique et de santé — EDS 2012) et 28 % avant 15 ans. L'âge médian du mariage des filles (15,7 ans) est inférieur d'environ neuf ans à celui des garçons (24,6 ans). Les résultats de l'EDS 2017 n'étant pas été validés, on n'a pas pu actualiser les indicateurs avec des données récentes représentatives au niveau national. Cet état de fait peut être exacerbé dans des situations d'insécurité élevée, car les familles peuvent considérer le mariage de leurs jeunes filles à des hommes plus âgés comme un moyen de les protéger et d'améliorer leur accès à des ressources naturelles et financières. En outre, les indicateurs indirects relatifs aux normes sociales au Niger semblent révéler une légitimation, un cautionnement et une promotion des VBG. Ainsi, battre son épouse est considéré comme justifié par 59,6 % des femmes (EDS 2012), contre 45,7 % en moyenne dans la sous-

région. Au Niger, il n'existe pas de loi sur la violence domestique et les crimes contre les conjoints ou membres de la famille ne se traduisent pas en peines aggravées. Le GdN a toutefois pris des mesures ces dernières années, avec l'appui de partenaires de développement, pour réduire les inégalités entre les hommes et les femmes, notamment des comités de protection de l'enfant, une assistance du planning familial pour les adolescentes mariées et le maintien des filles à l'école, même en cas de grossesse ou de mariage, pour améliorer leur niveau d'instruction. Ces efforts ont été soutenus par la série 2019-2020 de Financement à l'appui des politiques de développement (DPF, Development Policy Financing) de la Banque.

Dans le cadre des travaux de chantier, le personnel des entreprises va coexister avec des communautés diverses, notamment des filles, des femmes et des enfants. Cela pourrait être à l'origine d'éventuelles violences liées aux VBG/EAS/HS. A cela s'ajoute, la prévalence du mariage des enfants et des grossesses précoces, la mise en œuvre de certaines activités du Projet dans les régions à haut niveau d'insécurité et de violence.

C'est pourquoi le projet HASKE compte recruter une ONG nationale qui interviendra dans les huit régions du Niger pour mettre en œuvre un ensemble d'activités visant à assurer la prévention, l'atténuation et la réponse à l'exploitation et aux abus sexuels (EAS) et au harcèlement sexuel (HS).

### **3. OBJECTIFS DE LA MISSION**

L'objectif général de ce travail consiste à appuyer le projet HASKE dans la prévention, l'atténuation ainsi que la réponse aux risques de VBG/EAS/HS liés à la mise en œuvre de ses activités et, dans le soutien holistique aux survivant(e)s dans la zone du projet.

#### **Les objectifs spécifiques de l'intervention de l'ONG sont :**

- 1) Participer à la mise à jour régulière de la cartographie, à travers des consultations et approches participatives, des risques de VBG/EAS/HS dans la zone d'intervention du projet, tant au niveau de contexte, qu'en particulier les risques susceptibles d'être exacerbés et potentiellement prévenus par la mise en œuvre du projet, et de proposer des mesures de prévention et d'atténuation efficaces et éthiques pour la mise en place par les différentes parties prenantes au projet ;
- 2) De concevoir et mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation et prévention de ces risques aussi bien au niveau des communautés concernées qu'auprès des travailleurs embauchés par le projet. Ces campagnes devront comprendre, parmi autres, la sensibilisation et formation régulière des travailleurs et des communautés touchées par le projet sur les VBG, l'EAS et le HS, leurs causes et conséquences et les risques spécifiquement liés au projet, les services de réponse disponibles aux survivant(e)s, les standards de conduite du projet et les sanctions prévues en cas de violation, le MGP, les façons de le saisir et ses objectifs, etc. Ces campagnes devraient reconnaître que l'EAS/SH fait partie d'un continuum de discrimination et de violence contre les femmes et les filles (VCFF) ;
- 3) D'assurer l'accès des survivant(e)s aux soins holistiques, y compris au moins la prise en charge psychosociale, médicale et juridique/judiciaire, par le biais d'un protocole de réponses axé sur la/le survivant(e) ;
- 4) D'appuyer l'équipe de Sauvegarde Environnementale et Sociale au sein de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) dans la mise en place du MGP et en particulier la saisie, la gestion et le rapportage des plaintes liées aux EAS/HS lors de la mise en œuvre du projet, conformément au manuel du MGP qui sera développé et mis en place pour assurer une gestion éthique et confidentielle des plaintes de VBG ; et
- 5) Appuyer le projet dans le suivi et évaluation des activités de prévention et réponse des EAS/HS de façon éthique.

#### 4. MANDAT ET TÂCHES DE L'ONG

Les activités de lutte contre les EAS/HS dans le cadre du projet devront prendre en compte et contribuer à la mise en œuvre des principes suivants :

##### **i. Axer son action sur les survivant(e)s :**

Privilégier une approche de prévention et d'atténuation des EAS/HS, et de lutte contre celles-ci, à travers un principe axé sur le ou les survivant(e)s et le respect de la confidentialité et sécurité les concernant, en reconnaissant les survivant(e)s comme principaux décideurs pour leurs propres soins et en les traitant avec considération, dignité et respect pour leurs besoins et souhaits.

- Mettre l'accent sur la prévention : opter sur des approches fondées sur les risques qui visent à identifier les principaux risques de VBG/EAS/HS liés au projet et à contribuer à la mise en place des mesures pour les prévenir ou les réduire au minimum.
- Assurer l'appui aux survivant(e)s : Mettre à jour la cartographie des services existants dans les zones de mise en œuvre du projet, tout en évaluant la qualité des services qu'ils offrent, afin de mettre en place un protocole de référencement et/ou prise en charge des survivant(e)s choisissant d'approcher les services. Le paquet minimum des services devra inclure la prise en charge médicale, psychosociale et juridique, en conformité avec les directives nationales et les bonnes pratiques internationales, et offrir aux survivant(e)s rapportant un incident lié au projet le référencement vers le mécanisme de gestion de plaintes du projet.
- Engager les communautés : Par le biais du recrutement des points focaux communautaires, mobiliser des parties prenantes au sein de la population touchée par la mise en œuvre du projet — autorités locales, femmes leaders, organisations de la société civile, défenseurs de droits des femmes et des enfants — en tant que sources de connaissance des risques au niveau local, facteurs de protection efficaces et mécanismes de soutien tout au long du cycle de projet. L'engagement communautaire avec l'identification et appui aux points focaux dans les communautés contribuera également au renforcement des capacités et à la pérennisation des efforts, assurant en même temps que les survivant(e)s aient accès aux informations et services de façon immédiate et culturellement appropriée.
- S'appuyer sur des données factuelles : Formuler des approches s'appuyant sur la recherche et les bonnes pratiques nationale et internationale portant sur la façon de lutter efficacement contre les EAS et l'HS.
- Permettre un suivi et un apprentissage continu : Faire en sorte que l'approche intègre un mécanisme de suivi et une analyse régulière afin de surveiller l'efficacité des stratégies et de renforcer les connaissances sur ce qui fonctionne pour prévenir, atténuer et répondre aux EAS et HS dans le cadre du projet.
- Cartographie des risques et services de VBG dans la zone d'exécution du Projet. Le projet HASKE réalisera la cartographie à travers l'outil de collecte des données Kobotool Box, l'ONG se chargera de sa mise à jour par la suite.
- Mettre à jour la cartographie des services de prise en charge holistique existants dans les communautés de mise en œuvre du projet, y compris au moins les services médicaux, psychosociaux et juridiques. Inclure dans l'exercice de cartographie l'évaluation de la qualité et accessibilité des services de base avec des standards minimums nationaux et internationaux afin de pouvoir mettre en place un système de référencement à utiliser par le projet dans les différentes localités de mise en œuvre.
- Développer un protocole de référencement et/ou prise en charge des survivant(e)s pour chaque communauté/localité à disséminer auprès des communautés et de travailleurs du projet permettant la prise en charge et référencement éthique et non discriminatoire des survivant(e)s de VBG dans les zones de mise en œuvre du projet.

- Assurer que le protocole ait à définir un paquet minimum des services, y compris au moins les services psychosociaux, médicaux et juridiques. Ce protocole se basera sur une cartographie détaillée des services déjà existants dans les zones de mise en œuvre du projet, comme décrit plus haut, ainsi que sur une approche efficace, efficiente et conforme aux bonnes pratiques pour combler les éventuelles lacunes. Le protocole de réponse proposé par l'ONG veillera à assurer le respect d'une approche axée sur la/le survivant(e), mettant en priorité à tout moment le respect de sa confidentialité, sécurité, choix et droit à la non discrimination. Il sera saisi pour répondre à tout rapport des incidents des EAS/HS auprès du projet, indépendamment du processus de vérification et de l'identité de l'auteur.
- Entreprendre une cartographie communautaire participative et régulière des « points chauds » de risques de VBG et EAS/HS et des groupes les plus vulnérables, en particulier dans le contexte de la mise en œuvre du projet.
- Sur la base de la cartographie communautaire, la consultation des parties prenantes locales, l'Unité de Gestion du Projet (UGP) et les autres acteurs de mise en œuvre du projet, identifier les activités spécifiques à entreprendre par les différentes parties prenantes du projet pour prévenir les risques de EAS/HS identifiés.

## **ii. Formation et sensibilisation**

- Déterminer et établir une stratégie de communication et sensibilisation communautaire, informer régulièrement de l'évolution de l'intervention et du calendrier de mise en œuvre du projet ciblant les populations vivantes dans les zones riveraines du projet ainsi que les groupes particulièrement vulnérables (par exemple, les filles adolescentes, les filles mères, les femmes chefs de ménage, les femmes déplacées, les femmes autochtones, les garçons vivant dans la rue ou sans abri, etc.). L'ONG devrait collaborer étroitement avec l'équipe de sauvegardes environnementales et sociales du Projet.
- Établir un plan de formation régulière de tous les travailleurs employés par le projet, y compris une formation initiale et un plan de recyclage régulière à échéance mensuelle, en collaborant avec l'Unité de Gestion du Projet.
- Préparer des messages de sensibilisation communautaire et formation des travailleurs et du matériel d'information, d'éducation et de communication (IEC) sur les risques d'EAS/HS liés au projet et au contexte du pays en adaptant et en s'appuyant sur les outils existants et sur la cartographie des risques. Le matériel de formation et sensibilisation devra respecter au moins les critères suivants :
  - Veiller à ce que le matériel de formation soit axé sur les droits humains, les survivant(e)s et les enfants et en conformité avec les principes directeurs en matière de VBG ;
  - Être non discriminatoire, axé sur l'égalité et les redevabilités, et sensible au genre ;
  - Adapter les messages de la prévention des EAS/HS aux risques spécifiquement liés au projet et aux stratégies de prévention mises en place par le projet, y compris les codes de conduite, le mécanisme de gestion de plaintes et les services disponibles pour le survivant(e)s ;
  - Adopter une approche active et axée au changement des comportements en utilisant diverses approches éducatives et d'apprentissage pour les différentes couches ciblées ;
  - Utiliser un contenu et une présentation culturellement appropriés ;
  - Veiller à ce que le matériel soit compréhensible, en langue locale et/ou élaboré à l'aide d'outils de communication adéquats et compréhensibles par tous les membres de la communauté, y compris les personnes analphabètes ;
  - Utiliser un langage simplifié, et adapté au besoin de chaque couche pour relier les messages éducatifs.
- Soumettre le matériel de formation et sensibilisation à l'UGP et à la Banque Mondiale pour validation et l'adapter à la suite des éventuels retours ;
- Organiser un atelier de formation pour tester et adapter les outils et approches de formation et sensibilisation ;

- Préparer un outil de pré-test et de post-test pour mesurer les changements dans les connaissances, attitudes, compétences et comportements des membres des communautés et des travailleurs à la suite des sensibilisations ;
- Mettre en place des campagnes de sensibilisation et prévention des EAS/HS au sein des communautés, en s'appuyant sur un réseau de point focaux identifiés localement ;
- Assurer la formation du réseau des points focaux aux approches de sensibilisation des communautés et à la réponse et référencement des survivantes des VBG, ainsi qu'à des thèmes spécifiques répondants aux risques d'EAS/HS liés au projet, identifiés au sein des communautés. Cette masse critique des points focaux de la communauté aura ainsi les outils pour assurer que les survivant(e)s aient un réseau des personnes sûres dans les communautés vers qui pouvoir se tourner en cas de violences et être orientées vers les services appropriés en temps opportun ;
- Après une période de formation, appuyer les points focaux à mettre en place une campagne de mobilisation de la communauté ciblant les leaders d'opinion, les organisations communautaires et les hommes et femmes influents qui jouent un rôle clé, en entretenant l'acceptation de certaines attitudes vis-à-vis des VBG/EAS/HS, les groupes les plus vulnérables aux risques d'EAS/HS, et la communauté dans son complexe. Ces campagnes veilleront à inclure des messages sur les risques d'EAS/HS liés au projet, ainsi que les mesures d'atténuation, prévention et réponse mises en place. Notamment, les points focaux contribueront à informer les différentes couches de la population sur les codes de conduite du projet, les sanctions y résultant, le mécanisme de gestion des plaintes et les services disponibles pour le survivant(e)s, les façons de les saisir, le processus de gestion des plaintes, etc.

### **iii. Appui aux survivant(e)s**

- Assurer que le projet mette à disposition des espaces confidentiels accessibles aux femmes et filles où les survivant(e)s peuvent signaler les incidents de VBG, y compris ces présumés liés au projet, à un personnel formé sans craindre pour leur sécurité et confidentialité ;
- Fournir une prise en charge psychosociale initiale et un soutien intégré aux survivant(e)s de VBG souhaitant une orientation vers d'autres services ;
- Veiller à ce que les survivants aient accès aux services médicaux, psychosociaux et juridiques nécessaires grâce au protocole de réponse et référencement établi dans le cadre du projet et selon les besoins et choix de chaque individu ;
- Assurer que l'assistance médicale reste la priorité pour les cas impliquant le viol et autres blessures physiques. Dans le cas d'un viol, l'aide doit être dispensée conformément aux Guide de Gestion clinique des survivantes de viol de l'OMS et au protocole national en vigueur. Idéalement, cette aide doit être fournie dans les 72 heures. L'aide devra inclure au moins une contraception d'urgence et une prophylaxie post-exposition pour prévenir la transmission du VIH vers une personne séronégative qui pourrait avoir été infectée lors d'un incident de viol ;
- Faciliter l'accès à des services sûrs et confidentiels pour les survivant(e)s (y compris le transport, le paiement des frais de documentation et l'hébergement pour faciliter l'accès aux services minimaux, le cas échéant), et s'assurer que la prise en charge soit fournie directement par les prestataires des services ;
- Garantir la prestation des services psychosociaux, médicaux et juridiques, si ces services n'existent pas dans la zone d'exécution du projet.

### **iv. Appui au mécanisme de gestion de plaintes du projet**

- Coordonner, à travers le système de référencement établi dans les zones de projet, le référencement des survivant(e)s vers le MGP confidentiel développé pour répondre aux incidents de EAS/HS.

- Appuyer le projet avec la saisie, la documentation et le référencement des plaintes, en conformité avec la structure du MGP sensible aux EAS/HS développée par le projet et en collaborant à diversifier les voies potentielles pour enregistrer une plainte ;
- Appuyer le projet avec la gestion des plaintes, en plaidant pour le respect des principes directeurs dans la gestion des cas de VBG et assurant, le cas échéant, la confidentialité et la sécurité de la/du survivant(e) pendant le processus de traitement et vérification de la plainte, ce qui sera géré par une structure indépendante composée de l'équipe de sauvegardes environnementale et sociale et l'ONG VBG ;
- Veiller à ce que toute collecte de données sur les EAS et HS, y compris les formulaires d'admission et de référencement et ceux relatifs au MGP, soit effectuée de manière confidentielle et éthique et que les fiches soient gardées dans des endroits sûrs et confidentiels, en conformité avec les bonnes pratiques internationales.

**v. Suivi et évaluation des activités**

- Développer et tester les indicateurs spécifiques pour assurer un suivi et une évaluation efficaces de toutes les interventions liées aux EAS/HS (prévention, atténuation des risques, et réponse) ;
- Mettre en place un système éthique de collecte des données sur les cas d'EAS/HS appuyé à travers le projet (conformément à ce qui est déjà en vigueur dans le pays, par exemple, le système GBVIMS) ;
- Soumettre de façon agrégée, et en veillant à protéger la confidentialité, la sécurité et le consentement éclairé des survivant(e)s, des rapports mensuels sur les plaintes présumées liées au projet et enregistrées ainsi que sur l'appui fourni aux survivant(e)s ayant rapporté des incidents liés au projet ;
- Rappporter, dans une échéance de 24 heures dès la réception, toute plainte d'EAS/HS présumée liée au projet et enregistrée, selon le protocole de partage d'information préétabli par le projet et en conformité avec les recommandations de la Note de Bonne Pratiques EAS/HS et les considérations éthiques dans la documentation et le rapportage des informations sur les incidents de EAS/HS ;
- Soumettre des rapports mensuels d'analyse de la situation et au moins un rapport final de projet, qui seront partagés avec l'UGP et la Banque mondiale. Les rapports mensuels devront inclure des données quantitatives et qualitatives, des indicateurs de suivi, des progrès vers les résultats attendus et les éventuelles adaptations nécessaires. Le rapport final résumera les activités de lutte contre les EAS/HS mises en œuvre dans le cadre du projet et les leçons apprises au cours du projet, y compris des recommandations et des points d'action pour la poursuite des mesures de prévention des VBG/EAS/HS à long terme ;
- Collecter de façon trimestrielle et à travers des méthodes participatives des informations sur les risques de EAS/HS liés au projet et proposer des mesures d'atténuation de ces risques à l'UGP pour la mise en œuvre par les différentes parties prenantes du projet.

**5. RAPPORTS ET CALENDRIERS DES LIVRABLES**

Les livrables attendus de l'ONG prestataire sont décrits ci-après :

1	Plan de travail avec calendrier
2	Actualisation de la cartographie des services de VBG existants et la mise en place d'un protocole de réponse et référencement/prise en charge des survivantes dans la zone d'exécution du projet ou à environ 30 kilomètres de la zone d'exécution du Projet. L'UGP mettra à la disposition de l'ONG la liste des zones non couvertes. L'ONG sera chargée de cartographier les prestataires de services VBG non pris en compte par les cartographies existantes.
3	Rapports de synthèse sur les consultations communautaires mettant en évidence les thèmes clés et les risques critiques identifiés lors de chaque réunion
4	Évaluation trimestrielle des risques de VBG/EAS/HS liés au projet et proposition des mesures

	d'atténuation à l'UGP pour la mise en œuvre par les différentes parties prenantes du Projet.
5	Supports (présentations, documents, manuels, etc.) de sensibilisation et formation adaptés au contexte.
6	Rapports de Formation des points focaux VBG dans les communautés riveraines de la zone d'exécution du Projet.
7	Rapports des séances de sensibilisation sur les questions de VBG/EAS/HS et de formation sur les codes de conduite et le plan d'atténuation des risques des EAS/HS destinées à tous les employés du Projet de manière périodique (mensuelle, trimestrielle ou semestrielle).
8	Rapports des séances de sensibilisation des communautés riveraines aux chantiers sur les questions de VBG/EAS/HS pendant les travaux à une fréquence déterminée par l'ONG.
9	Procès-verbaux de prise en charge holistique des survivantes et orientation vers les services appropriés.
10	Rapports mensuels donnant la synthèse des activités menées et les résultats obtenus par rapport aux indicateurs mis en place
11	Un rapport final provisoire sera remis au plus tard 2 semaines après la conclusion du Projet. L'UGP aura dix (10) jours pour formuler ses commentaires.  Un rapport définitif après intégration des commentaires de l'UGP sera déposé en cinq (5) exemplaires papier et sous forme électronique sur CD (en fichier Word), trois (3) jours après leur réception par l'ONG.
12	Le prestataire a l'obligation de transmettre au Spécialiste VBG/EAS/HS dans les 24 heures un rapport circonstancié pour tous cas d'incident VBG survenu dans sa zone d'intervention. Ce rapport sera transmis au chef de projet de la Banque Mondiale dans les heures qui suivent sur la base d'un protocole de partage d'information inclus dans les procédures du MGP traitant les cas de EAS/HS.

## 6. DUREE ET MODALITES DE REALISATION DES PRESTATIONS DE LA MISSION

La mission sera entreprise sur une période d'un (1) an renouvelable après une évaluation satisfaisante du client et de la Banque mondiale. Durant sa mission, l'ONG retenue devra maintenir la présence obligatoire dans les huit (8) régions.

## 7. PROFIL DE L'ONG

**L'ONG doit aussi être :**

- Être une organisation nationale légalement constituée au Niger ;
- Avoir au moins cinq ans d'expérience dans le domaine de la prévention et réponse aux VBG, l'expérience en matière de prévention et de réponse à l'EAS/HS sera une valeur ajoutée ;
- Avoir des activités en cours dans la lutte contre les VBG ou protection des femmes ou des enfants dans la zone de mise en œuvre du projet ;
- Avoir une excellente expérience dans tous les domaines suivants : (a) Mobilisation communautaire et promotion du changement des comportements ; (b) Formation et promotion du changement des comportements ; (c) Aménagement des espaces sûrs pour les femmes et les filles ; (d) Gestion des cas, soutien psychosocial et psychologique ; (e) Référencement médical et mise en place des conventions de collaboration avec les structures sanitaires compétentes, et (f) Assistance juridique ;
- Avoir une expérience dans la collecte de données éthique sur la prise en charge des survivant(e)s de VBG ;

- Avoir un code de bonne conduite et une politique interne claire visant la prévention et la réponse de l'exploitation et de l'abus sexuels et du harcèlement sexuel, y compris un plan régulier de formation du personnel conforme aux standards minimums du projet ;
- Expérience dans le renforcement des systèmes locaux de redevabilité, y compris la formation et sensibilisation sur la prévention de EAS et du HS ;
- Disposer des ressources matérielles et humaines nécessaires pour l'accomplissement de la mission dont une équipe de projet constituée des personnes avec des qualifications et expériences suffisantes au regard de la mission ;
- Tenir une comptabilité et avoir réalisé les deux dernières années au moins un audit financier par des cabinets d'audit reconnus et réputés ; et
- Faire preuve d'un bilan positif de mise en œuvre des projets financés par les bailleurs de fonds internationaux.

## 8. PERSONNEL CLE

Afin d'assumer ses fonctions de façon efficiente, l'ONG doit proposer une équipe d'au moins quinze (15) personnes qui travaillera à temps plein. Cette équipe est composée :

### **D'un (1) chef de mission, expert en genre, VBG et inclusion sociale qui doit :**

- Être titulaire d'un Master ou diplôme équivalent d'un BAC+5 en sciences sociales ou dans une discipline connexe (anthropologie, sociologie, études féminines, politique publique, développement social, développement communautaire, etc.)
- Avoir au moins cinq (5) ans d'expérience professionnelle dans l'évaluation des impacts des projets ou programmes sur les groupes cibles dans le domaine de la promotion de l'égalité des genres ;
- Avoir au moins cinq (5) ans d'expérience professionnelle dans la conception/exécution de projets de promotion de l'égalité des genres et de projets de développement ;
- Disposer d'une expertise démontrée d'au moins cinq (5) ans dans l'analyse sociale et de genre et l'intégration du genre dans les projets ;
- Avoir conçu et exécuté au moins trois (3) plans d'action pour un appui holistique aux survivantes de violences sexuelles ;
- Avoir une compréhension effective des questions de genre nationales et la connaissance des pratiques des agences de développement des principaux partenaires bilatéraux et multilatéraux serait un avantage.

### **D'un (1) expert en suivi évaluation disposant :**

- D'au moins Bac+5, en Socio-économie, Statistiques, Informatique, Gestion, Planification, Sciences humaines et sociales, ou tout autre domaine pertinent
- Au minimum 5 années d'expérience reconnue en matière :
  - D'approche du cadre logique et autres approches de planification stratégique ;
  - De méthodes et approches de S&E (quantitatives, qualitatives et participatives) de planification et mise en œuvre des systèmes de S&E ;
  - De mise en place et au fonctionnement du S&E ;
  - De modélisation de données, le développement et la conception de la base des données, l'exploration de données et des techniques de segmentation ;
  - D'animation d'ateliers d'analyse des données de S&E orientées vers la réflexion critique, pour des publics composés d'acteurs diversifiés ;
  - D'analyse de l'information et rédaction de rapports.

### **D'un (1) comptable disposant de qualifications suivantes :**

- D'un diplôme universitaire en Comptabilité de niveau minimum (Bac + 3 ans) ou équivalent ;

- Ayant une expérience professionnelle d'au moins cinq (5) ans à un poste de comptable ou financier dans une structure privée ou une administration publique dont en tant que comptable, auditeur ou contrôleur des projets de développement financés par les partenaires au développement notamment la Banque mondiale, BAD, BID... ;
- Ayant une bonne connaissance des procédures de la Banque Mondiale et / ou des autres institutions multilatérales de développement serait un atout ;
- Ayant une bonne connaissance des logiciels informatiques courants (Word, Excel, power point, etc.) et de l'outil internet ;
- Sachant utiliser au moins un logiciel de gestion financière et comptable des projets ;
- Ayant une bonne maîtrise du français.

**Quatre (4) Assistants Technique en renforcement de capacités en genre et VBG/EAS/HS possédant :**

- Un diplôme universitaire en psychologie, sciences sociales, ou disciplines connexes, recommandé : (Bac + 4) ;
- Compétence en communication interpersonnelle ;
- Compétences en informatique (par ex, Word et Excel) serait un atout ;
- Compréhension de la notion d'appui holistique aux survivantes de violences sexuelles ;
- Capacité à participer de manière entièrement neutre et transparente aux activités du programme, en particulier en gardant la confidentialité dans le relais de l'information et le contact avec les survivantes ;
- Maîtrise des langues locales parlées notamment le Haoussa, Djerma, le Fulfuldé, le Tamasheq, le Kanuri, l'arabe et le Gourmantché;
- Au moins 1 an d'expérience professionnelle dans le domaine des violences basées sur le genre (l'appui psychosocial, suivi et référencement) et dans l'appui des organisations à base communautaires et groupes de femmes ;
- Expérience de travail au sein d'une ONG et humanitaire ;
- Expérience en sensibilisation et/ou animation communautaire de plusieurs groupes communautaires ;
- Expérience à appuyer et former les agents et les organisations communautaires de façon formelle et informelle.

**Huit (8) mobilisateurs sociaux/communautaires qui doivent :**

- Être détenteur d'un diplôme d'Etudes Secondaires dans le domaine de développement communautaire ;
- Avoir un diplôme universitaire (BAC + 3) en Sciences humaines et sociales, Sciences du développement, ou autre discipline connexe est un avantage ;
- Une formation supplémentaire sur les Violences Basées sur le Genre serait un atout.
- Justifier d'une expérience pertinente de 5 ans minimum dans le domaine de développement communautaire et de gestion de projets ;
- Maîtriser les méthodes d'animation communautaires et de gestion de projets ;
- Maîtriser des logiciels courants de bureau (Word, Excel, Power Point) et le mailing ;
- Posséder des habiletés à planifier, organiser et prioriser les actions ;
- Disposer d'un sens poussé de relations humaines, d'anticipation, d'analyse, de méthode, d'organisation, de responsabilités ainsi que de grandes capacités de négociation ;
- Être capable de travailler dans un environnement multiculturel avec des équipes multidisciplinaires et multisectorielles ;
- Avoir travaillé dans le domaine de protection (droits de l'Homme, VBG) serait un atout.

**ANNEXE : EXEMPLES D'INDICATEURS DE PROJET POUR LE SUIVI DES ACTIVITES D'EAS/HS.**

<b>Objectifs</b>	<b>Exemples d'indicateurs</b>
<p><b>1.</b> Mise à jour de la cartographie des services de prise en charge, des risques, des acteurs et des « points chauds » liés aux VBG/EAS/HS, au moyen de consultations régulières des parties prenantes</p>	<p>Nombre de femmes, d'organisations de femmes et de groupes de femmes consultés afin d'identifier les risques et de donner leur avis sur les mesures d'atténuation</p> <p>Nombre d'acteurs rencontrés lors de la cartographie des parties prenantes</p> <p>Nombre de fournisseurs de services évalués lors de la cartographie des parties prenantes</p>
<p><b>2.</b> Campagnes de sensibilisation dans les communautés et pour les travailleurs sur les risques liés au projet, les mécanismes d'atténuation et de réponse</p>	<p>Nombre de formations/campagnes de sensibilisation sur la prévention des VBG/EAS/HS</p> <p>Nombre de formations / campagnes de sensibilisation sur les risques du projet et les mécanismes de réponse (y compris les processus d'orientation référencement)</p> <p>Nombre de membres de la communauté sensibilisé (hommes, femmes, garçons et filles) sur la prévention des VBG/EAS/HS et sur les risques de EAS/HS et mesures d'atténuation</p> <p>% de travailleurs formés sur les VBG, EAS, HS et les codes de conduite</p> <p>Nombre de points focaux formés dans la communauté</p> <p>% de membres de la communauté ayant obtenu un meilleur score au post-test, montrant une augmentation des connaissances et un changement d'attitude</p> <p>% de travailleurs ayant obtenu des résultats supérieurs au post-test, montrant une augmentation des connaissances et un changement d'attitude</p>
<p><b>3.</b> Mise en place et suivi du mécanisme de réponse aux EAS/HS, y compris des processus de référencement bien définis</p>	<p>Nombre de cas de EAS/HS rapportés au MGP (désagrégé par âge et sexe de la survivant(e) et type d'incident reporté)</p> <p>% des cas de EAS/HS clôturés dans les délais définis dans le Plan d'Action EAS/HS du Projet (désagrégé par résultat de la vérification)</p> <p>% de survivant(e)s ayant rapporté un incident lié au projet qui ont été référé(e)s aux services de prise en charge (désagrégé par type de service)</p>
<p><b>4.</b> Fournir un soutien aux prestataires de services en fonction des besoins, notamment en matière de formation et d'expertise technique.</p>	<p>Nombre de prestataires de services formé ou fourni avec une expertise technique</p> <p>Nombre de survivant(e)s ayant reportés un incident de EAS/HS lié au projet qui ont bénéficié de soins médicaux dans les 72 heures suivant un incident de viol</p> <p>Nombre de survivant(e)s ayant reportés un incident de EAS/HS lié au projet qui ont bénéficié d'une prise en charge psychosociale</p> <p>Nombre de survivant(e)s ayant reportés un incident de /EAS/HS lié au projet qui ont reçu une prise en charge juridique et/ou judiciaire</p>